



# APPEL A PROJETS 2023



**Clôture de l'Appel à Projets : le 15 Mars 2023 à minuit**

## I. L'OENOTOURISME LAB

### I.1 PRÉSENTATION DE L'OENOTOURISME LAB

**L'Oenotourisme Lab** est le Lab français dédié à l'œnotourisme. Il est membre de « France Tourisme Lab », le réseau français d'incubateurs et d'accélérateurs du tourisme.

L'Oenotourisme Lab a été créé par un réseau de partenaires aux compétences complémentaires, sous le format d'un comité de pilotage du lab (COFIL) : l'Agence de Développement Touristique de la Marne, Châlons Agglo, l'Office de tourisme de Châlons-en-Champagne, avec le soutien de l'Etat représenté par la Direction Départementale des Territoires de la Marne.

Implanté en Champagne, il est une plateforme nationale vers l'innovation dans l'œnotourisme et fait partie à ce titre du réseau du France Tourisme Lab regroupant les différents Lab touristiques thématiques du pays et permettant un accès à l'international.

L'Oenotourisme Lab s'appuie également sur un réseau d'experts pour proposer un accompagnement spécifique et personnalisé aux porteurs de projets avec possibilité d'incubation. Grâce à ce lieu d'échanges propice à l'expérimentation et au partage d'idées, cet outil se veut fédérateur de tout un écosystème dédié au développement de l'œnotourisme.

Depuis le premier appel à projet, lancé en 2019, 18 porteurs ont bénéficié d'une incubation de 6 mois et plus d'une vingtaine de porteurs ont bénéficié de l'accompagnement de l'Oenotourisme Lab (conseils, mise en lien avec des professionnels de la viticulture ou du tourisme, living lab...).

## I.2 L'OFFRE DE L'OENOTOURISME LAB

**L'Œnotourisme lab** est un **outil à l'attention des porteurs d'idées** dans le domaine œnotouristique.

Il s'agit **d'apporter une offre d'accompagnement complète et pragmatique** via un réseau d'experts du tourisme, de la viticulture et/ ou de l'entreprise (ex : Syndicat Général des vignerons, Avize Viti Campus, Institut Georges Chappaz, Zam Coworking à Ay, Epernay Agglomération, Winalist, Champagne De Telmont...) :

- **Incubation de startups** (Mentorat assuré par les experts en entrepreneuriat)
- **Accompagnement des projets** par l'ADT Marne qui anime un réseau d'experts en ingénierie : Diagnostic, audit, clarification des idées...
- **Living lab** grâce à un réseau de partenaires professionnels volontaires : labellisés Vignobles et Découvertes, Offices de tourisme...
- **Ateliers d'experts** : focus rapide face à des professionnels ciblés et engagés
- **Centres de ressources et de veille** : Orientation pour formation, soutien aux pré incubateurs universitaires, offre de stage ...
- **Réseau de starts up** qui pourront échanger leurs savoirs faire complémentaires
- **Réseau de partenaires** qui pourront faciliter le financement des projets pertinents
- **Adopte ma startup** : parrainage et marrainage par les partenaires de l'Oenotourisme Lab.

Les membres fondateurs et les partenaires de l'Œnotourisme Lab apportent aux porteurs de projets leurs expériences, leurs connaissances et leurs conseils avisés qui sont essentiels durant les phases de création, développement et d'expérimentation, pendant lesquelles ils auront besoin de tester leurs produits et leurs services et d'avoir un retour du marché.

## II. L'APPEL À PROJETS 2023

L'œnotourisme Lab lance son quatrième Appel à Projets.

### II.1 CONDITIONS D'APPEL À PROJETS

#### II.1.1 Pourquoi candidater ?

**Les porteurs de projets retenus** intégreront le programme d'incubation de l'œnotourisme Lab à **partir du second trimestre de l'année 2023** pour une durée de **six mois d'incubation**.

Un diagnostic individuel sera réalisé dès le démarrage pour la construction d'un parcours d'accompagnement sur mesure. Chaque projet retenu sera accompagné par le COPIL de l'œnotourisme Lab et son réseau d'experts, que ce soit en termes de conseils techniques sur le développement des concepts proposés, ou la recherche de partenaires financiers.

#### II.1.2 Quel coût ?

L'œnotourisme Lab porte le programme d'incubation en lien régulier avec les partenaires fondateurs.

Les candidats retenus bénéficieront d'une aide financière à l'incubation<sup>1</sup>, leur permettant d'accéder au dispositif à titre gracieux.

Le fond global pour cet appel à projets s'élève à 18 000 € pour les 6 projets à sélectionner.

#### II.1.3 Les engagements de l'incubé :

L'accès au programme d'incubation est régi par un règlement indiquant notamment l'obligation pour les « incubés » d'être présent à toute séance de coaching proposée, sauf pour causes justifiées. Tout manquement au règlement induit une exclusion définitive de « l'incubé » du programme.

### II.2 CANDIDATURE À L'APPEL À PROJETS

#### II.2.1 Qui peut candidater ?

L'appel à projets s'adresse à des start-ups, des étudiants, des entrepreneurs, et des porteurs de projets innovants dans l'œnotourisme. **Tous les domaines d'activité sont éligibles dès lors qu'une application ou une déclinaison innovante est possible dans celui de l'œnotourisme.**

**Par projet innovant**, on entend que le produit ou le service proposé soit nouveau sur le marché de l'œnotourisme, ou intègre un bénéfice, un avantage clair, une efficacité ou une solution au secteur.

**La crise sanitaire a permis une prise de conscience de la fragilité sanitaire et environnementale des modèles actuels de société et de la nécessité de penser de nouveaux modèles de développement résilients.**

---

<sup>1</sup> La valeur moyenne du programme d'incubation de l'œnotourisme Lab, selon la typologie du projet ou de l'entreprise, s'élève à 3 000 € par porteur de projet.

En effet, la liaison entre le touriste, l'offre des vignobles, et leur environnement naturel et humain doit pouvoir être repensée afin d'une part assurer une meilleure intégration des projets dans leur écosystème naturel et d'autre part garantir une adaptabilité aux contraintes extérieures parfois inattendues.

Les politiques publiques ont d'ailleurs intégré ces enjeux à travers le volet « Transition écologique » du Plan de Relance.

**Une priorité de recrutement sera donc appliquée aux projets comprenant une ou plusieurs dimensions présentées ci-dessous** (pour le projet lui-même, ou pour les prestataires utilisant l'outil ou le service proposé) :

- un modèle économique robuste et flexible, par une adaptabilité aux contraintes extérieures ;
- une réponse à un ou plusieurs des enjeux de développement durable suivants :
  - La question des mobilités particulièrement présentes en milieu rural, avec une réflexion sur des solutions alternatives et durables ;
  - La question de la préservation et valorisation des Paysages
  - L'architecture, l'aménagement et le design durable (dans ses dimensions sociales et environnementales)
  - La question de l'attractivité locale et des circuits courts ;
  - L'intégration du numérique en appui aux nouveaux modèles ;

### II.2.2 Comment déposer votre candidature ?

Le dossier de candidature est à compléter sur le site de l'œnotourisme Lab : <https://www.oenotourismelab.com/>

Vous pourrez joindre tout autre document susceptible d'éclairer le jury sur la qualité et l'intérêt de votre projet, notamment une présentation originale en annexe.

Contact: Cédric GUYOT

Mail: [c.guyot@oenotourismelab.com](mailto:c.guyot@oenotourismelab.com)

Telephone: 06 46 58 06 10

### II.2.3 Contenu du dossier et éligibilité du porteur

Le dossier repose sur le **formulaire de réponse**, une description détaillée du concept devant permettre d'apprécier le caractère innovant.

*N.B. : Le porteur doit disposer du pouvoir de décision technique et financière pour son projet et/ou son entreprise. Une attestation sur l'honneur peut lui être demandée suite à sa candidature en ce sens.*

Des éléments complémentaires au formulaire de réponse peuvent être demandés suite à la réception des candidatures.

## II.3 DÉROULÉ DE L'APPEL À PROJETS

### II.3.1 Quelle est la date limite du dépôt ?

Cet appel à projets sera ouvert jusqu'au **15 mars 2023 à minuit**.

### II.3.2 Audition des présélections ?

Les porteurs de projets présélectionnés seront audités le **4 avril 2023** à Châlons-en-Champagne.

### II.3.3 Présentation des lauréats ?

Une présentation publique des lauréats sera organisée.

### II.3.4 Début de l'incubation ?

L'incubation débutera au second trimestre 2023 pour une durée de 6 mois.

## II.4 CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

Les projets déposés seront analysés et retenus selon les critères suivants :

- Le caractère innovant du projet, du concept ou du service,
- Le potentiel économique de l'entreprise et sa capacité à générer des retombées économiques et touristique sur les territoires, notamment le territoire de la Marne,
- Le potentiel de diffusion de l'innovation à l'échelle nationale (reproductibilité de l'offre à une grande échelle),
- La qualité du dossier déposé et la crédibilité du projet,
- L'intégration d'une ou des priorités mentionnées précédemment.

***NB : En tout état de cause, l'entreprise devra avoir ou prévoir une implantation en France.***